

Marine marchande/Atelier sur la sécurité et la sûreté Prévenir les actes de piratage des navires et autres

SYM

Port-Gentil/Gabon

LA Direction générale de la marine marchande, en collaboration avec les gardes côtes américains, a organisé, récemment, à la mairie du 4e arrondissement, un atelier sur la sécurité et la sûreté en mer et les espaces portuaires.

En présence des autorités administratives de l'Ogooué-Maritime dont le gouverneur de la province, Patrice Ontina. Lequel a apprécié la pertinence des modules développés et persuadé de ce qu'«ils permettront désormais aux utilisateurs des zones portuaires de posséder des outils nécessaires pour se rendre utiles dans l'exercice de leurs activités». Selon les chiffres de la Direction générale de la Marine marchande, le Gabon a plus de 90% des échanges com-



Photo : Koumou

Les officiels lors du séminaire sur la sécurité et la sûreté maritimes.

merciaux par voie maritime. A l'évidence, il a besoin d'infrastructures fiables, sûres et adaptées aux exigences du moment. «C'est pour cela que le président de la République accorde une importance capitale au secteur maritime», a indiqué M. Ontina. Le directeur général de la marine marchande gabonaise, Ruben Ndzibe, a saisi l'occasion pour rappeler

aux uns et aux autres les défis qui attendent tous les utilisateurs des ports. Non sans avoir énuméré quelques-uns, notamment le piratage des navires, le sabotage des bateaux et bien d'autres actes illicites rencontrés en mer. Il s'est, par ailleurs, félicité de l'apport technique et l'expérience des gardes côtes des Etats-Unis d'Amérique, venus apporter la métho-



Photo : Koumou

Les participants se sont déclarés satisfaits à la fin de ces assises.

dologie nécessaire à l'épanouissement des services qui gravitent autour des activités maritimes. «Mieux vaut prévenir que guérir», a-t-il estimé. Au terme des travaux, les participants ont adopté plusieurs résolutions parmi lesquelles, la sensibilisation des dirigeants, des responsables d'installations portuaires et des compagnies maritimes sur

l'importance des navires et des installations portuaires et maritimes. Ainsi que l'acquisition du matériel et la formation continue des agents de sûreté, le respect de l'exigence du code ISPS en effectuant au moins un audit une fois par an. Il s'agira également d'encourager la Direction générale de la Marine marchande à mettre en œuvre le code ISPS au Gabon, d'organiser

régulièrement les formations afin de renforcer les capacités des agents affectés pour assurer la sécurité et la sûreté. Aussi ont-ils jugé nécessaire de mettre en place des comités locaux de sûreté à Libreville et Port-Gentil.

Notons que l'International Ship and Port Facility Security (ISPS) est le Code international pour la sûreté des navires et des installations portuaires adopté le 12 décembre 2002 par la "résolution 2" de la Conférence des gouvernements contractants à la Convention internationale pour la sauvegarde de la vie humaine en mer (Solas) de 1974. C'est à la suite des attentats du 11 septembre 2001 que la volonté d'établir une procédure internationale sur la sûreté des installations portuaires et des navires est apparue.

Appui à l'entrepreneuriat des jeunes/Fonds "Idyanja"/Phase II Des contrats pour les bénéficiaires de microcrédits

CNE

Port-Gentil/Gabon

CENT-cinquante compatriotes (50 de plus que lors de la Phase I) ont été sélectionnés au terme d'une analyse minutieuse de plusieurs centaines de dossiers. Dans le cadre de la Phase II des microcrédits du Fonds Idyanja.

Ils ont signé leurs contrats de prêts, samedi dernier, dans la salle polyvalente de la Maison de la jeunesse, dans le 2e arrondissement, après un échange sur l'environnement entrepreneurial au Gabon. Particulièrement à Port-Gentil. La forte demande, par rapport à la première cuvée, révèle l'importance du chômage dans la capi-



Photo : CNE

La présidente de l'Ong Malachie, Pepecy Ogouliguende, remet à une bénéficiaire son contrat de financement...

talité économique. La présidente de l'Ong Malachie, Pepecy Ogouliguende, représentant le porteur du projet, le membre comité permanent du bureau politique du PDG, Jean-Fidèle Otandault, a rappelé que "l'objectif d'Idyanja est de créer à terme, pour 500

jeunes, des activités génératrices de revenus qui contribueraient à la réduction du taux de chômage de cette frange importante de la population".

Après la signature de contrats, dans les prochains jours, les porteurs de projets entreront en



Photo : CNE

... en présence d'autres bénéficiaires de la deuxième phase du Fonds Idyanja à la Maison de la jeunesse.

possession du matériel nécessaire à leurs activités respectives afin que celles-ci démarrent de manière effective. Suivront ensuite les fonds de roulement. «Le président de la République, Ali Bongo Ondimba, a dédié ce septennat à la jeunesse,

nous lui adressons nos vifs remerciements pour la confiance en nos capacités illimitées, et nous sommes conscients que nous avons une responsabilité plus grande que la charge de nos seuls intérêts personnels. Nous avons désormais la

responsabilité de servir de modèle pour les indécis. Notre gratitude s'adresse également à Jean-Fidèle Otandault qui met la jeunesse portgentillaise au cœur de son action», a déclaré le porte-parole des néo-entrepreneurs, Dany Franck Pambou.

Revenant sur le bilan de la première phase, la représentante du membre du comité permanent du bureau politique du parti au pouvoir s'en est dite satisfaite. D'autant que, selon elle, "des structures se sont créées, d'autres se sont démarquées ou encore ont vu leur taille et leurs chiffres d'affaires s'accroître. Et c'est devenu des modèles pour ceux qui veulent se lancer dans l'entrepreneuriat avec Idyanja".

Vie des partis politiques/PDG/4e arrondissement/Noces Le cadeau de Philomène Ogoula au couple Mabicka Pambot

CNE

Port-Gentil/Gabon

EN 2012, à l'époque agent à l'Office des ports et rades du Gabon (Oprag), Philomène Ogoula avait été choisie par la hiérarchie du Parti démocratique gabonais (PDG) pour défendre ses couleurs dans le 4e arrondissement lors des Législatives. Ange René Mabicka Pambot et sa compagne Ursule Moussavou Badjina avaient fortement contribué à son élection dans une circonscription où elle ne connaissait pas grand monde. «Je me suis frayée un chemin grâce à ce ce

couple-là qui m'avait accueillie à bras ouverts, alors même que je ne le connaissais pas», se souvient l'élue sortante.

En reconnaissance de ce soutien, Philomène Ogoula a, comme cadeau, offert le mariage au désormais couple. Ainsi, Ange René Mabicka Pambot et Ursule Moussavou Badjina officialisent-ils leur union après 40 ans d'union libre. La célébration du mariage a eu lieu le 25 août dernier. L'émotion était à son comble au moment où les nouveaux mariés échangeaient les anneaux. L'un et l'autre réalisant que « dans la vie, il ne faut surtout jamais se découra-



Photo : CNE

Le couple Mabicka Pambot a officialisé son union après 40 ans passés en union libre grâce à la députée sortante du 4e arrondissement, Philomène Ogoula.

ger lorsqu'on n'est pas encore parvenu à concrétiser son rêve. Tout peut arriver à n'importe quel moment.» A l'adresse de celle qu'ils appellent affectueusement "maman Philo", les nouveaux mariés ont simplement dit "merci".

L'occasion était aussi belle pour Philomène Ogoula, seule femme élue à Port-Gentil lors de la dernière législature, d'exprimer sa vive gratitude à Ali Bongo Ondimba, président du PDG, dont le soutien lui a permis de siéger à l'Assemblée nationale lors de la 12e législature. «Je remercie très sincèrement le chef de l'Etat de m'avoir permis de réaliser le rêve

de partir de l'Oprag pour me retrouver à l'Assemblée nationale. C'était une très belle expérience. J'ai beaucoup appris grâce à notre "distingué camarade président". Je pars de là grandie et satisfaite de ma mandature», a-t-elle lâché. Non sans appeler les militants de sa famille politique et l'ensemble des population du 4e arrondissement à « accorder leurs suffrages au candidat du PDG lors des Législatives à venir, ainsi qu'à la liste que conduira Noël Mboumba aux élections locales qui, comme le premier tour de l'autre échéance, auront lieu le 6 octobre prochain.»